

## Conseil communal du 25 février 2021

Réponse de Pascal Freson, échevin de la Santé publique et de l'Action sociale à **Madame Claire Finné**, conseillère communale

Madame la Conseillère, Chers Collègues, je vous remercie pour cette interpellation et vos suggestions, qui rencontrent pleinement, à la fois les interrogations, mais surtout les intentions de notre Collège. Vous aurez probablement pu prendre connaissance de l'interview de Monsieur Chahid sur BX1, qui déplorait, à juste titre, le fait qu'un « flou inouï », je reprends ses propres termes, entourait la vaccination. Il est dommage de constater qu'aujourd'hui encore, les acteurs de terrain, en ce compris le corps médical, manquent cruellement d'informations. Vous êtes probablement mieux placée que moi pour interpellier le Ministre bruxellois en charge de la santé, qui est de votre couleur politique. Je me contenterai donc, en ce qui me concerne, de me concentrer sur les problèmes que cela implique pour les Everoises et les Everois qui ont, eux aussi, de nombreuses questions par rapport à la vaccination contre le COVID.

Dès que la question des centres a été évoquée, le Bourgmestre et moi-même avons recherché des pistes pour favoriser la vaccination des habitants d'Evere. La question d'opérateurs itinérants a été d'emblée écartée car jugée inapplicable. Il nous faut néanmoins constater que des postes itinérants existent dans un pays voisin comme la France. Soit, cette possibilité n'étant pas retenue, j'ai discuté avec le Bourgmestre quant à la possibilité qu'un centre de vaccination soit installé sur le territoire de la commune, de sorte qu'il soit plus facilement accessible à notre population.

Il ne me paraissait en effet pas adéquat, dans les conditions sanitaires actuelles, d'inciter la population à se déplacer, alors qu'elle est invitée à télétravailler et qu'un couvre-feu est toujours d'application.

Une solution a été rapidement trouvée par Monsieur Chahid, qui a pris contact avec les propriétaires du bâtiment anciennement occupé par ING, à proximité de Bordet. Cette disponibilité, ainsi que les coordonnées des propriétaires, ont été communiquées au Ministre Maron, par courriel daté du 14 janvier dernier. A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse du Ministre. Je répète, pour être certain que tout le monde l'entende : nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse du Ministre quant à notre proposition d'établir un centre de vaccination sur le territoire de la commune.

Cette inertie ne nous a évidemment pas empêché, ni nos services, d'avancer sur la question de la vaccination. Les contacts avec la COCOM sont évidemment nombreux et réguliers.

La phase 1b qui concerne la vaccination des +65 ans et des personnes à comorbidité n'est pas encore fixée par la COCOM. Selon cette dernière, les premières convocations seront envoyées par courrier postal dans le courant du mois de mars 2021, sans toutefois pouvoir donner de date précise de l'envoi des premières invitations.

Nous apprenions en début de semaine par la presse néerlandophone, qu'en Flandre, la phase 1b ne commencerait vraisemblablement qu'à partir du 22.03.

Malgré les réunions régulières avec la COCOM, nous ne disposons pas encore de toutes les informations indispensables à la bonne organisation de l'aide optimale que nous souhaitons apporter aux Everoises et aux Everois, ce qui rend le travail de l'administration communale particulièrement difficile et aléatoire.

De plus, la stratégie de convocation de la phase 1a ne semble pas porter ses fruits. Bon nombre des personnes convoquées ne se sont pas présentées pour se faire vacciner.

Il est impossible de contrôler, pour des raisons de RGPD, si ces personnes qui ont été contactées par mail ont bien reçu ce mail et ne souhaitent pas se faire vacciner ou si le mail ne leur est tout simplement pas parvenu. Nous ne parlons pas ici de quelques personnes mais bien de plus de 70% des personnes convoquées, ce qui est bien-sûr énorme.

Evidemment, ceci retarde fortement le début de la phase 1b : ces personnes qui n'ont pas réagi au mail de convocation seront contactées par courrier postal. En attendant, la phase 1b ne peut pas démarrer... Il faut encore ajouter à cela le retard dans la livraison des vaccins qui avaient pourtant été promis.

Cette accumulation de problèmes ne favorise pas le démarrage de la phase 1b et ne permettra pas à tous les citoyens concernés par cette phase d'être convoqués en même temps. Toutes les Everoises et tous les Everois, ne seront donc pas logés à la même enseigne. Une partie de la population cible est convoquée sur base du nombre et type de vaccins disponibles, sur base de l'âge et par ordre alphabétique. Les semaines suivantes, une autre partie sera convoquée jusqu'à ce que toutes les personnes de plus de 65 ans et toutes les personnes présentant une comorbidité aient été convoquées.

Le courrier de convocation de la COCOM sera envoyé par courrier postal et reprendra toutes les informations utiles pour s'inscrire pour les 2 doses de vaccin. Cette inscription pourra se faire via internet ou par téléphone via le call center régional mis en place par la COCOM. Le numéro de téléphone du call center sera repris sur la convocation.

Ce call center prendra les inscriptions pour ceux qui ne savent pas le faire par internet mais répondra aussi aux questions des citoyens de l'ensemble des communes bruxelloises. Les citoyens pourront se rendre dans le centre de vaccination de leur choix et devront le préciser lors de l'inscription. Toute inscription pour les deux doses de vaccin, par téléphone ou par internet, sera confirmée par un courrier postal envoyé au domicile du citoyen. Le citoyen qui va se faire vacciner devra être en possession du courrier de confirmation.

Aucun transport n'est prévu par la région pour les PMR ou personnes sans véhicule. La STIB fera un fléchage depuis les arrêts de bus, tram ou métro les plus proches des centres de vaccination pour permettre aux citoyens de trouver facilement leur chemin.

Au niveau de la commune, nous prévoyons évidemment un plan de mobilité et une communication adéquate.

Nous estimons un trajet aller-retour à 1h-1h30 compte tenu du temps de trajet jusqu'au centre de vaccination, le check-in, la vaccination, l'attente de 30min après la vaccination et le trajet retour. 1 véhicule pourrait donc prendre en charge une dizaine de citoyens par jour.

Pratiquement, les chauffeurs pourraient déposer les personnes prises en charge et faire un autre trajet pendant le temps d'attente. Le risque est de revenir en retard pour ramener une personne vaccinée jusqu'à son domicile.

La question du call center a également été abordée par nos services, il sera proposé d'utiliser le numéro 0800 de l'action sociale.

Néanmoins, vu qu'il existe un call center régional qui est prévu pour répondre à un maximum de questions liées à la vaccination, la call center communal doit cibler les questions qui sont pour la commune et doit renvoyer vers le call center régional pour toute autre question. C'est comme ça

qu'il faut fonctionner pour que l'ensemble des citoyens de la région bruxelloise reçoive la même information.

Au niveau des véhicules communaux pour le transport de citoyens, il est envisagé de travailler avec EvereMob, le cas échéant avec une procédure adaptée et accélérée. Je peux déjà vous informer qu'un marché public pour l'achat d'un deuxième véhicule est actuellement en cours de lancement, ce qui permettra de renforcer ce service. D'autres véhicules communaux pourront également être utilisés en fonction de la demande et des besoins de la population. A ce jour, le recours à d'autres partenaires, sociétés de taxi ou opérateurs associatifs, n'est pas encore envisagé.

La campagne de vaccination étant mise en place par la COCOM, nous travaillerons sur base de leurs visuels et une diffusion sera faite sur nos plateformes habituelles pour sensibiliser les citoyens. Il est à nouveau important de préciser que la communication doit être la même d'une commune à l'autre afin de ne pas perturber les citoyens.

Il n'est par ailleurs pas possible de faire une communication communale ciblée sur les plus de 65 ans, par toutes-boîtes par exemple, car il est interdit de faire appel au registre national pour avoir les adresses des personnes cibles dans le contexte de la vaccination. Ceci vient de nous être confirmé.

Vu que toute la population cible ne recevra pas en même temps sa convocation, il n'est pas possible de faire aller du personnel social ou médical à domicile pour aider les personnes dans le besoin. Les personnes qui ne savent pas utiliser internet ou qui ont des questions devront appeler le call center régional qui pourra les guider dans leur inscription ou répondre à leurs questions.

J'espère avoir répondu à toutes vos questions et je vous vous remercie encore pour toutes vos propositions constructives. N'hésitez pas à me contacter pour travailler ensemble sur cette question, c'est dans l'intérêt de tous.